

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Accompagnement culturel

Autres appellations courantes : Médiateur inter-culturel, Médiateur interculturel et linguistique, médiateur en diversité culturelle, animateur culturel

ROME : /

Fiches de la cohésion sociale : Médiateur(rice) inter-culturel

Points de repère : classification et critères classants : [C - D]

Les finalités du métier

Le médiateur culturel est responsable de la conception et de la mise en œuvre de projets et d'activités culturelles visant à tisser des liens entre le public et la culture. En accompagnant le public, il favorise l'accès à la culture, l'éducation artistique et la sensibilisation à la culture et propose des actions visant à rendre la culture accessible et compréhensible à tous - en lien avec les valeurs de l'éducation populaire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- Conception et animation d'actions de médiation culturelles : Élaboration d'ateliers, d'actions de découverte ou de sensibilisation culturelle ou encore de visites guidées adaptés aux différents publics accueillis, Création de supports pédagogiques et d'outils de médiation, Animation de séances de découverte dans divers secteurs (santé, scientifique, technique, industriel, artistique, culturel, etc).
- Accompagnement et sensibilisation des publics : Accueil et orientation des visiteurs dans les espaces culturels, Adaptation du discours et des activités selon les profils (scolaires, familles, publics spécifiques), Facilitation des échanges autour des œuvres/artistes et les publics, etc.
- Développement des partenariats et communication : Identification et prise de contact avec des partenaires potentiels (écoles, associations, etc.), Élaboration de projets collaboratifs avec des acteurs locaux, Coordination des actions entre l'institution culturelle et les partenaires extérieurs, rédaction de contenus pour les supports de communication (brochures, site web), Présentation des activités et projets lors d'événements ou auprès de partenaires, Animation des réseaux sociaux pour valoriser les actions de médiation, etc.
- Gestion de projet : Planification et coordination des activités de médiation, Gestion des ressources matérielles et des budgets alloués, Suivi administratif des projets (conventions, autorisations, etc.).

Variabilité

Les missions du médiateur culturel varient en fonction du public ciblé (enfants, personnes âgées, jeunes éloignés de la culture) et du type de structure telles que des centres socio-culturels, centres culturels, des musées, des centres d'art contemporain, centres d'interprétations, les bibliothèques / médiathèques, les centres historiques, des cinémas art et essai ou autres lieux de culture scientifique, technique, industriel, etc. Selon le lieu, il peut se concentrer sur des visites guidées, des ateliers de création, des projets de co-construction d'œuvres ou de programmes éducatifs.

Médiatrice culturelle Médiateur culturel



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Créer des outils de médiation ou d'animation adaptés aux spécificités territoriales et aux publics
- Savoir expliquer de manière claire et engageante des concepts culturels et artistiques complexes à un public diversifié
- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Garantir la sécurité physique et le bien-être du public
- Organiser des événements
- Développer et animer un réseau de partenaires

Connaissances

- Actualités, culture, pratiques, courants artistiques de sa discipline
- Techniques de médiation
- Techniques de communication
- Politiques culturelles et histoire culturelle
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Outils de création de contenu multimédia
- Langues étrangères

Savoir-être

- À l'écoute
- Pédagogue
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : A partir d'un niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, DUT information-communication

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA, BAFD ou autres expériences en centres de loisirs, périscolaires, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Intégration des outils numériques dans les activités (applications mobiles, visites virtuelles, ateliers en ligne), adaptation des activités à des publics diversifiés (enfants et jeunes, personnes en situation de handicap, publics issus de zones rurales, p

À renforcer : l'intégration des approches participatives et de co-construction dans ses activités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Outils de création de contenu multimédia, technique d'animation en distanciel interactive et accessible et spécifiques aux personnes en situation de handicap (normes FALC), animation de communautés en ligne, compréhension de l'impact des médias numériques sur les habitudes culturelles, techniques de facilitation, d'animation de groupe (dynamique de groupe)

Médiatrice culturelle

Médiateur culturel

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Animateur patrimoine et tourisme	• Intervenant de pratiques artistiques	• /
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur de loisirs, d'activités ou ACM (autres branches TSF, Alisfa, etc.) • Médiateur culturel (Alisfa)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.